



Ordre des techniciennes
et techniciens dentaires
du Québec

Mai 2012

RAPPORT ANNUEL 2011-12

www.ottdq.com



	Page
Lettres de présentation	3
Rapport du président 2011-2012	4
Rapport du conseil d'administration	8
RAPPORT DES COMITÉS :	
• Assurance responsabilité professionnelle	11
• Formation continue	11
• Formation	11
• Normes d'équivalences	11
• Délivrance de permis de technicien(ne) dentaire	12
• Inspection professionnelle	12
• Syndic	13
• Conciliation et arbitrage des comptes	13
• Exercice illégal et usurpation de titre réservé	13
• Conseil de discipline	13
• Révision des plaintes	14
• Finances et régie interne	14
• Comité des communications	14
Tableau des membres	15 - 16
États financiers au 31 mars 2012	17

Lettres de présentation

Québec, mai 2012

Monsieur Jacques Chagnon
Président de L'Assemblée
nationale
Assemblée nationale
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de l'OTTDQ pour l'année financière du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Me Jean-Marc Fournier
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

Montréal, mai 2012

Me Jean-Marc Fournier
Ministre responsable de
l'application
des lois professionnelles
Assemblée nationale
Québec (Québec)

Monsieur le Ministre,

Conformément à la Loi, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de l'OTTDQ pour l'année financière du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,
Raymond Haché, t.d.

Montréal, mai 2012

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de l'OTTDQ pour l'année financière du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,
Raymond Haché, t.d.

Rapport du président

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec 2011-2012.

J'aimerais premièrement féliciter madame Hélène Grenier-Audet et monsieur Luc Gaudreault pour leur réélection au conseil d'administration de l'Ordre. Un poste est resté vacant après la période de mise en candidature. Ce poste d'administrateur sera comblé par les membres du conseil d'administration.



Plan d'action 2012/2015

Le dernier exercice de planification stratégique se terminait à la fin de l'année financière 2011/2012 et considérant :

- le contexte dans lequel nous réalisons notre pratique professionnelle a considérablement changé et va continuer à évoluer (numérique, CFAO).
- la consultation menée par l'Office des professions du Québec dans le monde de la dentisterie.
- l'importation de prothèses dentaires personnalisées.

Ces situations sont jugées sérieuses par le conseil d'administration de l'Ordre et il a été décidé de procéder à la mise à jour et à l'analyse des éléments contextuels susceptibles d'avoir un impact sur la profession de techniciens et de techniciennes dentaires au Québec.

Pour nous guider dans cette démarche et dans l'élaboration de notre futur plan d'action, nous avons retenu les services de monsieur Pierre Boucher de la firme Observatoire des services professionnels.

En plus de prendre connaissance de la littérature disponible sur les changements technologiques, les pratiques professionnelles et les effets de la mondialisation, nous vous avons rencontré et échangé dans le cadre de groupe de **focus groups** afin de connaître vos préoccupations et de vous entendre sur la situation de la profession dans votre région et de recevoir également vos suggestions.

Le rayonnement de la profession est l'affaire de tous et c'est dans cette direction que doivent s'orienter nos actions. « Notre crédibilité vaut son pesant d'or ». Les membres du conseil d'administration de l'Ordre sont conscients de l'importance d'assurer notre crédibilité et c'est cet objectif qui nous guide lors de la prise de décision dans la gestion des affaires de l'Ordre. En parallèle, c'est également et surtout la responsabilité de nous tous, dans la réalisation de notre pratique professionnelle quotidienne.

Mondialisation

Un monde professionnel basculé.

Le monde professionnel au Québec et celui des juridictions des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) évoluent au sein d'un environnement en mutation. Sous l'impulsion des avancées technologiques qui ont accéléré à leur tour la mondialisation, les professionnels - toutes catégories confondues - doivent maintenant procéder à des ajustements de plus en plus fréquents à leur pratique respective.

En effet, qu'il s'agisse des champs de pratique, des actes ou des titres exclusifs, les puissants vecteurs de la technologie et de la mondialisation ont rendu « poreux » l'organisation de la pratique professionnelle. L'organisation de la prestation de services professionnels en dentisterie comprend plus de 12 500 emplois au Québec. Sur ce nombre, 10 837, soit 87 % sont membres d'un ordre professionnelle. Il est important de souligner que les techniciens dentaires constituent tous parmi les professionnels, ceux pour lesquels le taux d'appartenance à l'Ordre est le plus faible : 30 %. C'est une situation préoccupante à laquelle nous devons réagir.

Relativement à la mondialisation, les techniciens dentaires sont à juste titre inquiets de l'importation des prothèses dentaires produites dans les économies émergentes. Notre plan d'action devra en tenir compte et dans cette optique les objectifs sont les suivants :

- construire « la chaîne de valeur » de la dentisterie
- anticiper le développement probable des ordres professionnels de la dentisterie
- positionner l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec au sein de la dentisterie
- documenter la fonction de production des laboratoires dentaires (technologie, ressources humaines).

Comité d'experts sur la modernisation des pratiques professionnelles dans le domaine buccodentaire

Mis sur pied par l'Office des professions du Québec, le comité sous la direction du docteur Roch Bernier, est composé de représentants de l'Ordre des dentistes du Québec, de l'Ordre des denturologistes du Québec, de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec et de l'Association des assistantes dentaires du Québec.

Le mandat du comité est de formuler à l'Office des recommandations à l'égard de la modernisation des pratiques professionnelles liées aux soins buccodentaires. De façon plus précise, ces recommandations devraient porter, en ce qui nous concerne sur :

- l'actualisation du champ d'exercice
- les activités à risque de préjudice devant faire l'objet d'une réserve
- les compétences et conditions nécessaires à la réserve de chacune des activités jugées à risque de préjudice.

Les recommandations devront favoriser l'autonomie professionnelle, la collaboration interdisciplinaire et le respect du rôle et des compétences de chacun ainsi que permettre d'éviter les situations de pratique illégale.

Le comité poursuit ses travaux dans l'espoir de formuler des recommandations à l'Office des professions en juin 2012. Nos représentants sont messieurs Éric Fortin et Denis Robert; je les remercie chaleureusement d'avoir accepté de participer au comité et de faire valoir la place du technicien dentaire dans l'équipe de santé buccodentaire.

En parallèle et en ce qui a trait à la place du technicien dentaire dans l'équipe de santé dentaire, j'ai participé à une rencontre organisée par l'Ordre des dentistes du Québec sous le thème « Pensons à l'avenir ». Participaient également à la rencontre les présidentes de l'Ordre des hygiénistes dentaires et de l'Association des assistantes dentaires et le président de l'Ordre des denturologistes.

J'ai concentré mon intervention principalement sur les avantages de collaborer avec les techniciens et techniciennes dentaires d'ici pour la conception et la fabrication de prothèses dentaires sur ordonnance et cela essentiellement pour des raisons de protection du public conformément au Code des professions.

J'ai également profité de l'occasion pour mentionner notre entente de mobilité avec nos confrères prothésistes dentaires français et expliquer que nous avons tout avantage à réserver le titre de prothésiste dentaire dans le Code des professions aux membres de notre Ordre.

Arrangement de reconnaissance mutuelle

Le règlement donnant effet à notre accord de reconnaissance mutuelle a été adopté par le gouvernement du Québec. Cet accord vise à simplifier la procédure d'admission à l'Ordre pour les confrères français et il en est de même pour nos membres en France.

Santé Canada

Pour faire suite à l'invitation de Santé Canada, j'ai assisté à une séance d'information sur les « programmes des instruments médicaux ».

Depuis plusieurs années, notre Ordre se préoccupe des offres de service des laboratoires de fabrication de prothèses dentaires faites aux techniciens dentaires et aux dentistes. Ces laboratoires étrangers proposent de fabriquer des prothèses dentaires individualisées à partir d'ordonnances émises par des professionnels du domaine dentaire québécois ou canadiens.

Nous poursuivons nos interventions auprès des représentants de Santé Canada concernant la classification donnée à des prothèses dentaires individualisées.

Est-ce que les fabricants doivent obtenir une licence d'établissement pour les instruments médicaux?

Est-ce que les laboratoires étrangers ont déjà obtenu de telles licences? Si oui, est-ce possible d'en obtenir une copie?

L'objectif de nos interventions nous apparaît essentiel afin de mieux saisir la vision des services de Santé Canada quant à la problématique qui nous interpelle, nous et nos partenaires canadiens et québécois dont l'Ordre des dentistes du Québec, l'Ordre des denturologistes du Québec et l'Office des professions du Québec.

Directorat de laboratoire

Parallèlement à nos interventions auprès du comité dirigé par le docteur Bernier, nous sommes en discussion avec la responsable de nos dossiers à l'Office des professions du Québec afin de moderniser notre loi et de réserver la conception, la fabrication et la réparation de prothèses dentaires sur ordonnance aux membres de l'OTTDQ. Ce qui signifierait que toute personne ayant la formation reconnue pour devenir membre et qui travaille dans un laboratoire dentaire devra devenir membre de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec.

Également, nous présenterons une demande à l'Office des professions du Québec pour réserver le titre de prothésiste dentaire aux membres de l'Ordre et de changer le nom de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec pour l'Ordre des prothésistes dentaires du Québec.

Communication : Pourquoi prendre des risques?

Le marché de la fabrication des prothèses dentaires personnalisées semble de plus en plus fragile face aux importations. Notre mandat d'assurer la protection du public en matière de fabrication de prothèses dentaires sur ordonnance est impossible à assumer dans ce contexte de pratique. Nous avons donc poursuivi notre démarche auprès de l'Ordre des dentistes, de l'Ordre des denturologistes et de leurs membres respectifs afin de les sensibiliser sur l'importance d'assurer la protection du public et de les encourager à confier la fabrication de leurs prothèses dentaires aux membres de l'OTTDQ.

Pour qu'une telle campagne atteigne l'objectif visé, l'implication de nous tous est nécessaire. Voilà pourquoi nous vous avons demandé de poursuivre cette démarche auprès de vos clients et d'en profiter pour y joindre la couleur de votre entreprise. Nous constatons que cette option est lente à démarrer, mais il n'est pas trop tard pour y participer.

Dans la mission de protection du public, l'Ordre assure un rayonnement sur l'ensemble de la profession, mais il faut joindre les gestes aux paroles. Il est indispensable que chacun d'entre nous fasse les efforts nécessaires pour actualiser l'offre de nos services professionnels et maintenir et mettre à jour nos connaissances scientifiques.

Comme vous pouvez le constater, les membres du conseil sont préoccupés par la situation qui prévaut et ils ne ménagent pas les efforts afin positionner l'OTTDQ au sein du système professionnel et, particulièrement, celui de la dentisterie. Pour réussir à réaliser notre mandat, nous avons également le soutien des membres des différents comités qui ont consacré temps et énergie afin que nous réalisions notre mandat adéquatement, et je les en remercie sincèrement.

En terminant, je veux souligner l'excellent travail de mesdames Linda Carbone, directrice générale et secrétaire, Micheline Pelletier, adjointe administrative, Diane Dulong, comptable et Mélanie Vigneault à la réception, pour leur soutien durant cette année.

A handwritten signature in blue ink, reading "Raymond Hache". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the beginning and a stylized "Hache" at the end.

Rapport du Conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec est constitué de huit administrateurs dont six membres élus et deux administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Le conseil d'administration est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et a pour mandat de veiller à l'application des dispositions du Code des professions et des règlements. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Le président est élu au suffrage des administrateurs élus à la première réunion suivant l'assemblée générale annuelle. Il entre en fonction lors de cette réunion de même que les nouveaux administrateurs élus. La durée du mandat du président et des administrateurs est de quatre ans.

Deux administrateurs sont nommés par l'Office des professions du Québec à titre de représentants du public. Leur mandat est de quatre ans.

L'assemblée générale où sera présenté le présent rapport aura lieu le lundi 28 mai 2012 au Palais des congrès de Montréal.

Le président de l'Ordre, monsieur Raymond Haché, a été élu au suffrage des administrateurs élus le 31 mai 2010.

Administrateurs au 31 mars 2012

Région		Entrée en fonction
Est (03)	Luc Gaudreault, t.d.	19 juin 2008
Ouest (06)	Jean Compagna, t.d.	31 mai 2010
	Hélène Grenier-Audet, t.d.	18 mai 2010
	Marc Desjardins, t.d.	19 juin 2008
	Denis Thériault, t.d.	31 mai 2010

Représentants de l'Office des professions du Québec

André Debbané, trad. a.	21 mai 2008
Claude St-Georges	9 décembre 2010

Le conseil d'administration a tenu sept réunions ordinaires au cours de l'exercice 2011-2012 et aucune réunion extraordinaire.

Personnel permanent pour l'année 2011-2012

Gestion PGA

Directrice générale et secrétaire
Adjointe administrative
Comptabilité

Linda Carbone, caé
Micheline Pelletier
Diane Dulong

Les principales résolutions du conseil d'administration en 2011-2012 :

- Adopter le projet de « Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles ». Le Règlement est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2011
- Puiser 20 000 \$ du surplus cumulé de l'Ordre pour continuer le développement visuel de la campagne publicitaire
- Nommer monsieur Pierre Bernier à titre de membre du comité d'inspection professionnelle pour terminer le mandat de monsieur Jean-Yves Labrosse qui finissait en septembre 2012
- Former et nommer les membres du comité de révision des normes d'équivalence soit madame Julie Jacob, monsieur Patrice Giguère et madame Nathalie Ruel
- Appuyer la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac en endossant leur plate-forme pour le contrôle du tabac
- Donner à maître Pierre Gauthier le mandat de préparer des amendements à l'article 37 du Code des professions
- Adresser un vote de félicitations aux organisateurs du tournoi de golf de septembre 2011 qui a connu un franc succès et apporté un revenu de plus de 10 000 \$ à l'Ordre
- Nommer madame Émilie Brulée membre du comité de formation continue
- Accepter une offre de service concernant les éléments contextuels et l'évolution structurelle du secteur buccodentaire présentée par monsieur Pierre Boucher de l'Observatoire des services professionnels
- Réviser les frais et les taux de cotisation pour 2012-2013
- Créer deux catégories de permis à compter du 1^{er} avril 2012 à savoir : actif 1^{ère} année et actif 2^e année et abolir la catégorie actifs finissants au 1^{er} avril 2012
- Fixer la période de temps où les finissants du cours de prothèses dentaires du Collège Édouard-Montpetit pourront bénéficier de la cotisation à 100 \$ pour la première année d'inscription au tableau et 200 \$ pour la deuxième année
- Adresser une motion de félicitations à messieurs Denis Robert et Éric Fortin pour le travail accompli avec le comité Bernier
- Nommer des scrutateurs pour l'élection 2012
- Fixer à trois ans la période où un permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires pourra être réémis sans approbation du conseil d'administration après la suspension ou l'annulation pour tout candidat qui n'aura pas été trouvé coupable de faute disciplinaire ou criminelle pendant ce délai
- Nommer des représentants au Conseil interprofessionnel du Québec
- Augmenter le montant de la cotisation annuelle à compter du 1^{er} avril 2013, à l'indice au coût de la vie au 31 décembre 2012 ou d'un minimum de 2 %
- Délivrer des permis réguliers, temporaires selon l'article 37 de la Charte de la langue française
- Délivrer des permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires
- Renouveler des permis restrictifs temporaires
- Radier du tableau des membres qui n'ont pas payé leur cotisation annuelle
- Révoquer les permis de directorat des membres et non-membres qui n'ont pas versé toutes les sommes dont ils sont redevables à l'Ordre

Rapport des comités

Assurance responsabilité professionnelle

Répartition des classes de membres inscrits au 31 mars et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

Moyen de garantie	Classes de membres	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
			par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Assurance responsabilité professionnelle	Actifs	440	500 000 \$	1 000 000 \$
	Non actifs	22	exemption	exemption
	Honoraires	4	exemption	exemption

Formation continue

Mandat

Assister les membres de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec ainsi que les titulaires de permis de directorat de laboratoires dans leur perfectionnement professionnel par la présentation de conférences et de cours adaptés à leur réalité et aux exigences actuelles.

Membres du comité

Raymond Haché, t.d., responsable

Luc Gaudreault, t.d.

Émilie Brulé, t.d.

Nombre de réunions : 1

Rapport

Activités de formation continue facultative organisée en 2011-2012 :

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
La prothèse amovible sur implants	2 h 30	78
L'utilisation de la porcelaine Triceram dans la fabrication de PPF sur structure en titane ou oxide de Zirconium	1 h 30	13
Nouvelles solutions prothétiques du système CAMLOG	2 h	43
La place du technicien dentaire en dentisterie interdisciplinaire	2 h	52

L'Ordre n'a pas de règlement sur la formation obligatoire continue.

Formation

Mandat

Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministère de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des techniciennes et techniciens dentaires.

Le comité ne s'est pas réuni en 2011-2012.

Membres du comité :

Monsieur Marc Desjardins t.d., responsable

Madame Louise Brunelle, Ministère de l'Éducation

Normes d'équivalences

Mandat

Étudier les demandes d'admission pour les candidats titulaires d'un diplôme obtenu hors Québec et évaluer leurs compétences afin de recommander au conseil d'administration l'approbation ou le refus d'une équivalence de formation menant à la délivrance d'un permis de technicien dentaire.

Membres du comité :

M. Charles Carrier, t.d., responsable

Mme Émilie Brulé, t.d.

M. Stéphan Provencher, t.d.

Le comité a tenu quatre réunions en 2011-2012.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	---	---	---	---
hors du Canada	15	9	0	6

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	15
---	----

Aucun candidat ne détenant pas un diplôme requis n'a déposé une demande de reconnaissance d'équivalence de la formation.

Rapport des comités

Délivrance des permis de technicien(ne) dentaire

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires et restrictifs temporaires				
Demandes de délivrance	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	2	2	0	0
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	1	1	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0

Activités relatives à la délivrance des permis		
Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités		
reçues	acceptées	Refusées
30	22	0

Activités relatives à la délivrance des permis		
Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités		
reçues	acceptées	Refusées
16	9	0

Activités relatives à la délivrance des permis		
Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités		
reçues	acceptées	Refusées
0	0	0

L'Ordre a adopté le projet de « Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles ». Il est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2011.

Inspection professionnelle

Le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession a pour objectif de visiter environ 20 % des membres de l'Ordre annuellement. Les titulaires de permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires qui ont obtenu leur permis en vertu de l'article 5 du Règlement sur le permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires sont aussi visités à tous les cinq ans.

Aucune recommandation n'a été faite au conseil d'administration concernant le programme de surveillance générale de l'exercice en 2011-2012.

Les principaux aspects vérifiés pendant une visite d'inspection sont :

la tenue des dossiers, des livres et des registres

les poisons, produits, substances appareils et équipements relatifs à l'exercice de la profession

les documents ou rapports auxquels un membre a collaboré dans les dossiers, livres et registres tenus par ses collègues de travail ou son employeur

les biens confiés par les clients

la vérification des mesures prises lors de la coulée des empreintes, comme le nettoyage, la désinfection et le port des accessoires de protection personnelle

En 2011-2012, le comité s'est réuni deux fois.

	Nombre
Membres visités :	54
Titulaires de permis de directorat, membres :	37
Titulaires de permis de directorat non-membres :	0
Membres :	17
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	54

Enquêtes

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0

Le comité n'a pas déposé de recommandation de stage ou de cours de perfectionnement au conseil d'administration. Le comité n'a pas transmis d'information au syndic pouvant mener à une enquête particulière. Le comité a transmis un dossier au conseil d'administration pour manquement à la salubrité, aux procédures de désinfection et au maintien de l'asepsie.

Membres du comité

M. Pierre Bernier, t.d., responsable de l'inspection professionnelle (jusqu'au 24 février 2012)

M. Albéni Doiron, t.d., responsable de l'inspection professionnelle par intérim à compter du 1^{er} mars 2012

M. Jean Labelle, t.d.

Inspecteurs

M. Jacques Charbonneau, t.d.,

M. Jean-François Girard, t.d.

M. Michel Rodrigue, t.d.

Syndic

Le syndic et le syndic adjoint peuvent faire enquête à la suite d'une information à l'effet qu'un membre de l'Ordre a commis une infraction visée à l'article 116 du Code des professions.

Le syndic ou syndic adjoint peuvent également, s'ils estiment que les faits allégués au soutien de la demande de la tenue de l'enquête peuvent faire l'objet d'une enquête, proposer à la personne qui a demandé la tenue de l'enquête et au professionnel la conciliation.

Syndic : *M. Alfred Guirguis, t.d.*

Syndics adjoints : *M^{me} Guylaine Gagnon, t.d.*
M^{me} Johanne Goudreault, t.d.

Dossiers

	Nombre
Dossiers ouverts du 1 ^{er} avril 2011 au 31 mars 2012	3
Total de membres visés par ces dossiers	3
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	1
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	1
Décisions de porter plainte	0
Décisions de ne pas porter plainte	1

Un dossier concernant un manquement à salubrité, aux procédures de désinfection et au maintien de l'asepsie a été porté à l'attention du conseil d'administration par le comité d'inspection professionnelle, à la suite de deux visites d'inspection. Le dossier a été pris en charge par le syndic. Une entente est intervenue entre l'Ordre et le défendeur à l'effet que ce dernier cesse d'exercer ses activités professionnelles dans le local qu'il occupait et qu'il exerce dans un autre laboratoire reconnu par l'Ordre.

Conciliation et l'arbitrage des comptes

L'Ordre n'ayant reçu aucune demande relative à la conciliation et l'arbitrage des comptes en 2011-2012, le conseil d'administration n'a pas nommé de membres au comité de conciliation et d'arbitrage des comptes.

Exercice illégal et usurpation de titre réservé

Enquêtes complétées

	Nombre
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Poursuites pénales intentées

	Nombre
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Jugements rendus

	Nombre	
	acquittant l'intimé	déclarant l'intimé coupable
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0	0

Conseil de discipline

Le conseil de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions. Il est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés conformément au Code.

Présidé par Me Irving Gaul depuis le 5 mars 2012, lequel a succédé à Me Jacques Lamoureux, ce conseil est également composé de monsieur Georges Tsichlis et de madame Émilie Brulé. M^{re} Sylvie Lavallée assume les fonctions de secrétaire du conseil de discipline.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le conseil de discipline n'a été saisi d'aucune plainte disciplinaire et ne s'est pas réuni.

Le Président du Conseil,
Me Irving Gaul, avocat

Rapport des comités

Révisions des plaintes

Mandat

Donner à toute personne qui le demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte. (L.R.Q., chapitre C-26, art. 123.3)

Membres du comité :

M. Stéphan Provencher, t.d., responsable
Mme Julie Jacob, t.d.
M. André Debbané

Membres

	Nombre
Total des personnes nommées par le conseil d'administration	3
Personnes nommées parmi les administrateurs nommés par l'Office ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office peut dresser à cette fin	1

Nombre de réunions	0
--------------------	---

Demandes d'avis

	Nombre
reçues	0
présentées hors délai	0

Finances et régie interne

Mandat

Le comité des finances et de régie interne a pour mandat la préparation des prévisions budgétaires qui sont soumises au conseil d'administration pour adoption et d'en assurer le suivi. Il négocie les ententes de gestion avec la firme mandatée pour l'administration. Il est aussi responsable de soumettre au conseil d'administration toute modification à apporter au budget, le cas échéant.

Membres du comité

Denis Thériault, t.d., responsable
Raymond Haché, t.d.
Linda Carbone, caé

Nombre de réunions : 3

Rapport

Le comité a surveillé les revenus et les dépenses de l'Ordre, il a produit et déposé les états financiers de même que les prévisions budgétaires au conseil d'administration.

Comité des communications

Mandat

Analyser et définir des outils de communication en lien avec la planification triennale établie par l'Ordre.

Membres du comité :

M. Denis Thériault, t.d., responsable
M. Jean compagna, t.d.
Mme Guylaine Gagnon, t.d.
M. Raymond Haché, t.d.

Une campagne publicitaire a été élaborée pour sensibiliser les professionnels de la dentisterie de l'importance de faire affaire avec les techniciens dentaires dans le but de s'assurer d'un produit de qualité. La campagne a aussi été diffusée aux étudiants en techniques de prothèses dentaires pour qu'ils connaissent mieux les avantages d'appartenir à un ordre professionnel, et de maintenir leur connaissances à la fine pointe en utilisant tous les moyens mis à leur disposition. Des outils de communication ont été produits et distribués aux techniciens dentaires.

Tableau des membres

Permis délivrés selon la catégorie en 2011-2012

	Nombre
Permis réguliers actifs	29
Permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires	8
Permis temporaires (article 37 de la Charte de la langue française)	2
Permis restrictifs temporaires	1
Permis réguliers non actifs	22
Permis réguliers finissants	12
Membres honoraires	4

Nombre de membres inscrits au tableau au 31 mars	466
--	-----

Membres inscrits au tableau au 31 mars selon la région administrative

		Nombre
01	Bas-Saint-Laurent	2
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	13
03	Capitale-Nationale	63
04	Mauricie	3
05	Estrie	11
06	Montréal	166
07	Outaouais	18
08	Abitibi-Témiscamingue	2
09	Côte-Nord	0
10	Nord-du-Québec	0
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0
12	Chaudière-Appalaches	9
13	Laval	48
14	Lanaudière	14
15	Laurentides	12
16	Montérégie	86
17	Centre-du-Québec	2
99	Hors du Québec	17

Membres inscrits au tableau au 31 mars selon le sexe

	Nombre
Homme	320
Femme	146

Membres inscrits au tableau au 31 mars et montant de la cotisation annuelle

Classes de membres établie aux fins de la cotisation	Nombre de membres	Cotisation annuelle	
		Montant	Date du versement
Actifs	428	352 \$*	1 ^{er} avril
Non actifs	22	118 \$	1 ^{er} avril
Finissants	12	100 \$*	1 ^{er} avril
Honoraires	4	0 \$	-----

* Un montant de 25 \$ est inclus dans la cotisation pour le paiement de l'assurance responsabilité professionnelle.

Membres inscrits au tableau au 31 mars détenant un permis temporaire (selon article 37 de la Charte de la langue française)	3
Membres inscrits au tableau au 31 mars détenant un permis restrictif	0
Membres inscrits au tableau au 31 mars détenant un permis restrictif temporaire	6

Membres inscrits au tableau au 31 mars détenant un permis selon la catégorie

	Nombre
Permis réguliers actifs	419
Permis restrictifs temporaires	6
Permis temporaires (article 37 de la Charte de la langue française)	3
Permis réguliers non actifs	22
Permis réguliers finissants	12
Membres honoraires	4
Permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires	234

Inscriptions au tableau

	Nombre
Total des inscriptions	466
Premières inscriptions	30
Inscription au tableau avec limitation du droit d'exercer	6
Inscriptions au tableau avec suspension du droit d'exercer	0

Radiations du tableau

	Nombre
Non-paiement de la cotisation annuelle	4

Suspensions ou révocations de permis

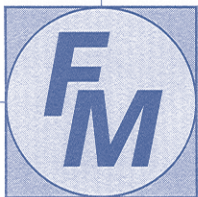
Catégorie de permis	Nombre	
	Suspension	Révocations
Directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires	0	2

États financiers

au 31 mars 2012

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	18
Résultats	20
Surplus cumulés	21
Bilan	21
Flux de trésorerie	22
Notes complémentaires	23 - 25
Renseignements complémentaires	26 - 27



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'ORDRE DES TECHNICIENNES ET TECHNICIENS DENTAIRES DU QUÉBEC

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ORDRE DES TECHNICIENNES ET TECHNICIENS DENTAIRES DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012 et les états des résultats, des surplus cumulés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

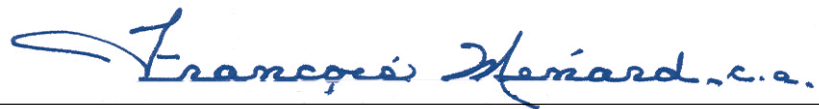
Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin

de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



FRANÇOIS MÉNARD, C.A., FCMA, M.Fisc.
Par François Ménard, CA auditeur
Laval, le 17 mai 2012

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

	2012	2011
PRODUITS		
Cotisations des membres	153 381 \$	147 212 \$
Directorat de laboratoire – permis	137 400	139 800
Candidats à l'exercice de la profession	1 000	700
Formation continue	5 900	6 150
Placements	5 323	6 627
Publications	4 895	2 344
Répertoire des membres	8 750	---
Subventions	19 330	25 732
Amendes	---	2 500
Revenus divers		
Tournoi de golf	26 671	---
Divers	7 132	5 697
	369 782	336 762
CHARGES		
Frais d'administration (annexe 1)	178 001	192 757
Activités		
Délivrance de permis (annexe 2)	5 182	3 976
Formation continue (annexe 3)	16 270	17 820
Assurance responsabilité	11 609	11 799
Inspection professionnelle (annexe 4)	16 374	32 934
Syndic	17 818	13 976
Syndic – pratique illégale	---	7 760
Communications – Publications (annexe 5)	20 045	8 599
Comités		
Directorat de laboratoire	12 679	11 510
Mobilité de la main-d'œuvre	12 283	15 528
Mobilité France/Québec	4 347	25 732
Avenir de la profession	29 682	26 994
Recrutement	14 642	8 601
Projets spéciaux	30 233	---
Autres charges		
Tournoi de golf	22 443	---
Divers	2 053	1 500
	393 661	379 486
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	<u>(23 879)\$</u>	<u>(42 724)\$</u>

SURPLUS CUMULÉS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

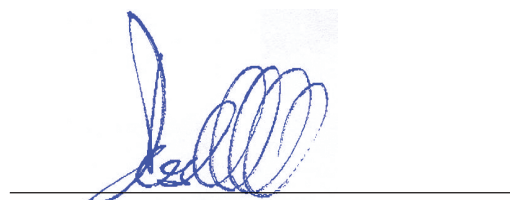
	2012	2011
SOLDE AU DÉBUT	162 483 \$	205 207 \$
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	(23 879)	(42 724)
SOLDE À LA FIN	<u>138 604 \$</u>	<u>162 483 \$</u>

BILAN

31 MARS 2012	2012	2011
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	116 785 \$	124 522 \$
Placements échéant à court terme (note 3)	70 292	62 466
Débiteurs	3 218	10 622
Frais imputables au prochain exercice	4 766	1 092
	195 061	198 702
PLACEMENTS (note 3)	83 642	114 217
	<u>278 703 \$</u>	<u>312 919 \$</u>
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (note 4)	26 776 \$	39 010 \$
Revenus reportés	113 323	111 426
	140 099	150 436
SURPLUS CUMULÉS	138 604	162 483
	<u>278 703 \$</u>	<u>312 919 \$</u>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Administrateurs


Raymond Haché, t.d.


Denis Thériault, t.d.

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

	2012	2011
EXPLOITATION		
Excédent des charges sur les produits	<u>(23 879)\$</u>	<u>(42 724)\$</u>
Variation des éléments du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités		
Débiteurs	7 404	1 215
Frais imputables au prochain exercice	(3 674)	(390)
Créditeurs	(12 234)	(86 764)
Revenus reportés	1 897	61 969
	<u>(6 607)</u>	<u>(23 970)</u>
	<u>(30 486)</u>	<u>(66 694)</u>
INVESTISSEMENT		
Variation des placements	<u>22 749</u>	<u>66 976</u>
VARIATION DE L'ENCAISSE	<u>(7 737)</u>	<u>282</u>
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>124 522</u>	<u>124 240</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>116 785 \$</u></u>	<u><u>124 522 \$</u></u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2012

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu du code des professions, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est régi par le Code des professions du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession

par ses membres. Les états financiers de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du Règlement sur le rapport annuels d'un ordre professionnel.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilisation des produits

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des revenus reportés.

Les revenus pour les permis de directorat de laboratoire sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le permis est émis.

Les autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par l'organisme. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

Classification

Encaisse et placements échéant à court terme	Détenus à des fins de transactions
Débiteurs	Prêts et créances
Placements	Prêts et créances
Créditeurs	Autres passifs

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les autres produits.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux autres passifs et aux prêts et créances sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable de l'actif ou du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Méthode du taux d'intérêt effectif

L'organisme utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. Une hausse des taux d'intérêt peut avoir un effet négatif sur la juste valeur des placements, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt peut avoir un effet positif sur la juste valeur des placements.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité provient du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements. L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie provisionnels et réels et en gérant les échéances des actifs et passifs financiers.

Risque de crédit

Il y a concentration du risque lorsqu'un groupe de clients présente une caractéristique économique commune qui fait que des changements d'ordre économique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. Pour l'Ordre, les concentrations importantes du risque de crédit se rapportent à des secteurs d'activités. Pour ce qui est des créances, l'Ordre ne court aucun risque important à l'égard d'un client unique.

3. PLACEMENTS

Les placements sont constitués d'obligations cotées en bourse. La valeur marchande est de 157 704 \$ au 31 mars 2012 (180 840 \$ au 31 mars 2011). Les obligations cotées en bourse portent intérêts à des taux variant de 4.00 % à 4.05 %, échéance variant entre 2012 et 2014.

	2012 JVM	2012 COÛT	2011 COÛT
Placements totaux	157 704 \$	153 934 \$	176 683 \$
Placement échéant à court terme	72 257	70 292	62 466
Placements à long terme	85 447 \$	83 642 \$	114 217 \$

	2012	2011
4. CRÉDITEURS		
Fournisseurs et frais courus	13 597 \$	24 798 \$
Dus aux ministères	13 179	14 212
	26 776 \$	39 010 \$

5. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'organisme s'est engagé en vertu d'un contrat de gestion de 5 ans échéant le 31 mars 2013. Les versements annuels exigibles sont de 147 504 \$ pour la prochaine année.

6. INSTRUMENT FINANCIER

Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, des intérêts à recevoir, des placements et des créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La direction estime que l'Ordre n'est pas exposé à des risques de taux d'intérêts, de liquidités et de crédits importants provenant de ces instruments financiers.

7. GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'Ordre sont de préserver sa capacité de poursuivre sa mission d'assurer la compétence des membres et la protection du public.

L'Ordre n'est soumis à aucune exigence externe en matière de capital.

8. VENTILATION DES CHARGES

Les coûts indirects sont ventilés comme suit :

Délivrance de permis	3 617 \$	3 135 \$
Formation continue	12 139	13 940
Inspection professionnelle	7 252	10 956
Communication – publications	4 716	1 762
Directorat de laboratoire	11 606	6 623
Mobilité de la main d'œuvre	12 283	15 385
Projets spéciaux	14 424	---
Recrutement	11 817	5 477
Tournoi de golf	7 968	---
	85 822 \$	57 278 \$

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la compréhension avec ceux de l'exercice courant.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

	2012	2011
ANNEXE 1 - FRAIS D'ADMINISTRATION		
Honoraires de gestion	95 311 \$	102 243 \$
Honoraires du président	16 143	31 686
Honoraires professionnels	16 976	15 175
Frais de bureau	12 045	5 702
Dons	---	800
Frais postaux et impression	1 559	2 777
Frais de déplacement et représentation	6 793	9 282
Télécommunications	1 602	1 730
Assurances des biens	1 069	1 120
Taxes	1 098	1 149
Cotisations et abonnements	8 446	6 168
Intérêts et frais bancaires	11 766	8 594
Assemblée générale annuelle	1 387	988
Conseil d'administration	3 806	5 343
	<u>178 001 \$</u>	<u>192 757 \$</u>
ANNEXE 2 – DÉLIVRANCE DE PERMIS		
Honoraires de gestion	1 165 \$	2 893 \$
Honoraires du président	2 306	---
Frais de bureau	146	242
Honoraires professionnels	1 500	725
Divers	65	116
	<u>5 182 \$</u>	<u>3 976 \$</u>
ANNEXE 3 – FORMATION CONTINUE		
Honoraires de gestion	4 641 \$	6 598 \$
Honoraires du président	6 918	6 790
Honoraires professionnels	1 800	100
Frais postaux et messagerie	1 416	1 966
Frais de bureau	580	552
Divers	915	1 814
	<u>16 270 \$</u>	<u>17 820 \$</u>

	2012	2011
ANNEXE 4 – INSPECTION PROFESSIONNELLE		
Honoraires de gestion	4 396 \$	10 109 \$
Honoraires du président	2 306	---
Frais de bureau	549	847
Honoraires professionnels	4 718	10 442
Frais de déplacement et représentation	1 604	4 309
Frais de formation	---	4 214
Frais postaux et messagerie	943	978
Divers	1 858	2 035
	<u>16 374 \$</u>	<u>32 934 \$</u>
ANNEXE 5 – COMMUNICATION – PUBLICATION		
Honoraires de gestion	2 142 \$	1 625 \$
Honoraire du président	2 306	---
Frais de bureau	268	136
Publication	9 924	6 346
Répertoire des membres	5 405	---
Divers	---	492
	<u>20 045 \$</u>	<u>8 599 \$</u>



Ordre des techniciennes et
techniciens dentaires du Québec

www.ottdq.com

500, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 900
Montréal (Québec)
H3A 3C6

Téléphone : 514 282-3837
Télécopieur : 514 844-7556
Courriel : ottdq@affaires.com